

**Procès-verbal de la  
Séance du Conseil Municipal du 29 Avril 2026**

L'An deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, à 20 heures le conseil municipal de la commune de Chélieu s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste VILLETON – Maire.

Date de la convocation : 16 Avril 2026 et 21 Avril 2026

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Baptiste VILLETON, Marie-Paule LANFREY, Sébastien ARNAUD, Elodie CHAPOT, Gilles REBRION, Charlotte AZAU, Christelle VAN DURMEN, Roland RIVAT, Aurélie GABRIELE, Steve EMON, Murielle LANFREY, Max GAUTHIER, Ghislaine DOSSENA  
Vérification du quorum :

Absent :

Excusés : 2 (Bernard GONIN, Julien RITTER)

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Marie-Paule LANFREY

**1- DEL2026 – 04 – 07 : Vote du taux des impôts locaux**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu les bases d'imposition effectives de l'année 2026.

Les bases de la taxe foncière sur le bâti ont augmenté de 0.806%, les bases de la taxe foncière sur le non bâti ont diminué de 4.76%, quant à la base de la taxe d'habitation qui s'applique aux résidences secondaires, elle a augmenté de 0.64%. Il est précisé que les bases d'imposition sont fixées par les services de l'état.

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2025 sur l'exercice 2026.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 de la manière suivante soit :
- taxe foncière : 29.63 %
- taxe foncière – non bâti : 41.80 %
- taxe d'habitation : 5.17 %

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide les taux d'imposition proposés par le Maire.

**2- DEL2026 – 04 – 08 : Décision d'affectation du résultat de fonctionnement 2025 – Budget communal**

Avant de présenter le budget 2026, le Maire informe le conseil municipal du résultat de clôture du compte administratif 2025 (qui comportaient de nombreuses erreurs liées à des problèmes de logiciel d'une part et quelques erreurs comptables d'où l'impossibilité de l'approuver avant le vote du budget) et du compte de gestion du percepteur afin de procéder à la reprise des résultats au budget 2026. A la date du 27 avril 2026 les résultats sont concordants.

Résultat de clôture de la section de fonctionnement : + 599 559.63 €

Résultat de clôture de la section d'investissement : + 348 132.90 €

Aussi le Maire propose à l'assemblée d'affecter le résultat de fonctionnement 2025 de la manière suivante sur le budget d'investissement 2026 : 1068 : Affectation du résultat : 350 000 € - Report de l'excédent en section de fonctionnement : +249 559.00 € - Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement : + 348 132.00 €

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026 proposée par le Maire.

### 3- DEL2026 - 04 - 10 : Vote du budget primitif de la commune 2026

Le Maire propose de prendre les documents budgétaires, distribués à chaque conseiller. Ceux-ci ont été remis en forme pour une meilleure visibilité et examinés par le trésor public afin de valider les propositions préparées par la commission finances. Ces propositions seront votées par chapitre. Une présentation sous forme de power point accompagne le support complémentaire remis à chaque conseiller ce même jour.

Nature		Fonctionnement	
En euros			
Dépenses/Recettes	N° Chapitre + Libellé		Somme de Budget 2026 Proposition
<b>Dépenses</b>	11 - Charges à caractère général		288 585,00
	12 - Charges de personnel et frais assimilés		171 750,00
	14 - Atténuations de produits		17 833,00
	65 - Autres charges diverses de gestion courante		79 800,00
	<b>Sous-Total</b>		<b>557 968,00</b>
	23 - Virement à la section d'investissement		200 000,00
	42 - (ordre) Virement à la section d'investissement		
	<b>Sous-Total</b>		<b>200 000,00</b>
<b>Total Dépenses</b>			<b>757 968,00</b>
<b>Recettes</b>	13 - Atténuations de charges		2 200,00
	70 - Produits des services, du domaine et des ventes divers		48 870,00
	73 - Impôts et taxes		152 513,00
	731 - Impositions directes		172 539,00
	74 - Dotations et participations		120 287,00
	75 - Autres produits de gestion courante		12 000,00
	77 - Produits spécifiques		
	<b>Sous-Total</b>		<b>508 409,00</b>
2 - Résultat d'exploitation reporté		249 559,00	
<b>Sous-Total</b>		<b>249 559,00</b>	
<b>Total Recettes</b>			<b>757 968,00</b>

<b>Nature Investissement</b>		
En euros		
<b>Dépenses/Re</b>	<b>N° Chapitre + Libellé</b>	<b>Somme de Budget 2026 Proposition</b>
<b>cettes</b>		
Dépenses	10 - Dotations fonds divers et réserves	1 500,00
	16 - Emprunts et dettes assimilés	4 000,00
	20 - Immobilisations incorporelles sauf le 204	10 000,00
	21 - Immobilisations corporelles	1 008 490,00
	23 - Immobilisations en cours (sauf 2324)	50 000,00
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 073 990,00</b>
	41 - Opérations patrimoniales	
	<b>Sous-Total</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 073 990,00</b>
Recettes	1 - Report en section d'investissement de l'excédent antérieur	348 132,00
	10 - Dotations fonds divers et réserves	426 389,00
	13 - Subvention d'investissement	99 469,00
	21 - Immobilisations corporelles	
	21 - Virement de la section de fonctionnement	200 000,00
	23 - Immobilisations en cours (sauf 2324)	
	<b>Sous-Total</b>	<b>1 073 990,00</b>
	40 - Opérations ordre transf. entre section (7) (8) (9)	
	41 - Opérations patrimoniales	-
<b>Total Recettes</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>1 073 990,00</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le budget communal de l'exercice 2026 proposé par le Maire.

#### **4- DEL2026 – 04 – 09 : Vote du budget primitif du lotissement METRAILLER**

Le budget du lotissement communal METRAILLER est remis ce même jour à l'assemblée.

Report du déficit de fonctionnement 2025 sur l'exercice 2026 : -84 435.00 €

Report de l'excédent d'investissement 2025 sur l'exercice 2026 : +162 177.00 €

Ce budget enregistre une vente de terrain sur le compte 7015 pour la somme de 105 950.00 €.

Les autres opérations sont des écritures d'ordre calculées par notre trésorier.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le budget du lotissement Métrailler de l'exercice 2026 proposé par le Maire.

## **5- DEL2026 – 04 – 13 : Validation et affectation définitive des commissions municipales**

Monsieur le Maire propose de mettre en place les commissions municipales suivantes :

Finances/Budget – Urbanisme – Voies /Réseaux et Espaces verts – Bâtiments/Infrastructures (cimetière, contrôles réglementaires) – Communication/Information – Animation (fêtes, Cérémonies, Affaires culturelles) – Affaires scolaires – Conseil municipal des enfants – Commission extra-municipale d'action sociale à raison de 5 conseillers municipaux et de 5 membres proposés par le Maire (hors conseil municipal).

### **Commission « Finances/Budget » :**

VILLETON Jean-Baptiste - LANFREY Marie-Paule - ARNAUD Sébastien - CHAPOT Elodie –  
REBRION Gilles - GABRIELE Aurélie - GAUTHIER Max - DOSSENA Ghislaine

### **Commission « Urbanisme » :**

VILLETON Jean-Baptiste - LANFREY Marie-Paule - ARNAUD Sébastien - CHAPOT Elodie - REBRION  
gilles - EMON Steve - GAUTHIER Max

### **Commission « Voies/Réseaux et Espaces verts »**

REBRION Gilles - AZAU Charlotte - RIVAT Roland - LANFREY Murielle - GONIN Bernard -  
DOSSENA Ghislaine

### **Commission « Bâtiments/infrastructures (cimetière, contrôles réglementaires) »**

RIVAT Roland - REBRION Gilles - RITTER Julien - LANFREY Murielle - DOSSENA Ghislaine

### **Commission « Communication / information »**

ARNAUD Sébastien - RITTER Julien - VAN DURMEN Christelle - GABRIELE Aurélie

### **Commission « Animation (fêtes, Cérémonies, Affaires culturelles) »**

REBRION Gilles - CHAPOT Elodie - VAN DURMEN Christelle - LANFREY Murielle

### **Commission « Affaires scolaires »**

CHAPOT Elodie - REBRION Gilles - AZAU Charlotte - VAN DURMEN Christelle

### **Commission « Conseil Municipal des Enfants »**

VAN DURMEN Christelle - AZAU Charlotte

### **Commission extra-municipale d'action sociale**

#### **Membres du conseil municipal**

CHAPOT Elodie - LANFREY Marie-Paule - EMON Steve - VAN DURMEN Christelle - LANFREY  
Murielle

#### **Membres externes**

FUZIER Christiane - CHAPOT Marie-Josèphe - MANON Fabienne - MOREL Brigitte - MERMET  
Corinne

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide à l'unanimité la proposition de création des commissions présentée par le Maire et l'affectation des membres.

## **6- Création des comités consultatifs**

Selon l'article L2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal, sur proposition du Maire, peut créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire communal.

Ces comités comprennent des élus municipaux et des personnes extérieures (représentant des associations locales). La durée de ces comités ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre désigné par le Maire.

Les comités sont publics et sont destinés à favoriser la démocratie locale.

Ces comités seront définis à une date ultérieure.

## **7- Composition de la commission de contrôle de la liste électorale - Désignation**

Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales (CCLE) dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal. Cette composition prévue par les V, VI VII et VIII de l'article L. 19 du code électoral, se décline comme suit :

Les inscriptions et les radiations opérées par le Maire font l'objet d'un contrôle à posteriori par une commission de contrôle instituée dans chaque commune.

Les membres sont nommés pour 3 ans par arrêté préfectoral et chargés d'examiner les recours et de contrôler la régularité de la liste électorale.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la Commission de Contrôle des Listes Electorales est composée de 5 conseillers municipaux répartis comme suit :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission,
- 2 autres conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Les conseillers municipaux doivent être proposés dans l'ordre de la liste du tableau. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation ne peuvent siéger au sein de la commission.

Sont désignés membres de la commission de contrôle de la liste électorale : Charlotte AZAU – Christelle DURMEN – Steve EMON – Max GAUTHIER – Ghislaine DOSSENA

## **8- Désignation des représentants de la communauté de communes auprès de différents syndicats intercommunaux**

**SCOT : Mr Jean-Baptiste VILLETON**

**SYCLUM : Mme Christelle VAN DURMEN – Candidature libre : Mr Max GAUTHIER**

**EPAGE DE LA BOURBRE : Mr Sébastien ARNAUD**

## **9- DEL2026 – 04 – 12 : Indemnisation de l'agent recenseur**

Le Maire informe l'assemblée que l'agent qui a réalisé le recensement de la population seul a perçu une indemnité d'environ 1000 euros, aussi il est proposé à l'assemblée de lui verser une indemnité de déplacement afin de couvrir les nombreux trajets qu'il a effectué sur la commune. Le Maire propose de lui accorder une indemnité de 130 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à raison de 12 voix pour et 1 abstention valide la proposition d'indemnisation de l'agent recenseur pour ses frais de déplacement occasionnés lors du recensement de la population.

### **Exposé :**

Le Maire rappelle au conseil municipal la discussion lors de la dernière réunion au sujet du renfort du secrétariat de Mairie en raison d'une surcharge de travail ne permettant pas à l'agent de travailler sereinement. Il avait été convenu de prendre un prestataire de service expérimenté pour ce renfort or actuellement aucun prestataire n'est disponible, c'est pourquoi il est proposé à l'assemblée de créer un emploi non permanent sur une durée de 2 mois afin de pallier aux urgences en comptabilité en particulier. Il est proposé à l'assemblée la délibération suivante :

### **10- DEL2026 – 04 – 11 : Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : renforcement et aide sur la comptabilité de la commune par la prise en charge des dépenses et des recettes ainsi que la mise en œuvre progressive d'une nouvelle organisation concernant les factures cantine et garderie, l'encaissement des locations de salles municipales.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

la création à compter du 2 mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de Rédacteur principal de première classe relevant de la catégorie hiérarchique B à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 h00.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 12 mai 2026 au 12 juillet 2026 inclus.

L'agent recruté est expérimenté et possède un niveau d'étude correspondant au poste.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 573, indice majoré 482 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents après en avoir délibéré valide cette décision.

## **11- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

- Factures d'eau dont les consommations ont doublé entre deux exercices : WC église – Groupe scolaire – cimetière
- Lecture d'un courrier de famille rurale au sujet du centre de loisirs et les difficultés de gestion
- Mise en place du tri hors foyer

- Info du conseil départemental concernant la nouvelle boucle cyclotouristique qui ne change en rien concernant l'entretien de la voie concernée qui reste du domaine communal.
- Information au sujet de la demande d'urbanisme sur un terrain avec une activité agricole à proximité (règle de distance)-
- Bail emphytéotique Résidence les jonquilles : rendez-vous en septembre 2026
- Mr REBRION fait part de la demande de plusieurs devis pour la gestion des espaces verts
- Une tournée voirie va avoir lieu mardi 5 Mai à 9h00 avec Mr SALOMON (Technicien des VDD)
- Sébastien informe le conseil municipal que le panneau électronique du bas de Chélieu ne fonctionne plus. Un rendez-vous avec la société est prévu le 27 mai 2026 pour faire le point.
- Sébastien précise également qu'il est référent frelon asiatique, il souhaite laisser passer le relai et recherche un volontaire pour le remplacer.
- Voiture électrique : pas de contrôle technique
- Jeux endommagés à l'école : intervention du bureau Veritas sur tous les jeux
- Cérémonie du 8 Mai 2026 à 10h30 aux monuments aux morts
- Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 28 mai 2026 à 20 h 00. Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 22 h 00.

